



Tu crois avoir inventé quelque chose de nouveau?

Tu aimerais savoir comment protéger ton invention?

As-tu pensé aux brevets?

Voici une série de questions et réponses qui te donneront des renseignements utiles sur les brevets

1 - Qu'est-ce qu'un brevet?

Il s'agit d'un document octroyé par un organisme gouvernemental qui protège les droits de l'inventeur dans un pays. Au Canada, cet organisme est l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC). Un brevet donne à l'inventeur le droit d'empêcher d'autres personnes de fabriquer, d'utiliser ou de vendre son invention.

2 - Comment est-ce que je détermine si mon projet est brevetable?

Pour obtenir un brevet, une invention doit remplir les trois conditions suivantes :

- a) être nouvelle (doit être la première de ce genre dans le monde);
- b) être utile;
- c) constituer un apport inventif (c'est-à-dire, représenter une amélioration qui ne serait pas évidente pour les experts du domaine).

3 - Comment savoir si mon invention est vraiment nouvelle?

La première étape est de faire une recherche dans Internet et dans les bases de données sur les brevets. Tu peux commencer par la Base de données sur les brevets canadiens de l'OPIC, accessible gratuitement à partir du site Web de l'OPIC. Tu peux également consulter les bases de données d'autres pays.

Si tu ne trouves rien de semblable à ton invention, cela ne veut pas dire que ton invention est nécessairement nouvelle, car il y a une limite aux recherches faites à partir de ces sites. Une recherche approfondie effectuée par un professionnel de la recherche ou un agent de brevets est habituellement nécessaire et recommandée.

4 - Que peut-on faire breveter?

BREVETABLE	NON BREVETABLE
Un produit (p. ex., une serrure de porte)	Un principe scientifique
Une composition (p. ex., un composé chimique utilisé dans les lubrifiants de serrures de porte)	Un théorème
Un appareil (p. ex., une machine permettant de fabriquer des serrures de porte)	Une simple idée
Un procédé (p. ex., une méthode de fabrication de serrures de porte)	Un programme d'ordinateur (logiciel) comme tel
Toute amélioration de l'un de ces éléments	Un traitement médical

5 - J'ai inventé un nouveau type d'échelle pour les pompiers. Est-ce que je peux obtenir un brevet pour ce type d'invention?

Si ton échelle constitue un changement à une échelle existante ou une amélioration de celle-ci, tu pourras peut-être la faire breveter. Pour constituer un changement ou une amélioration brevetable, ton échelle devra être fonctionnelle et susciter chez les experts en conception d'échelles une réaction du genre : *J'aurais donc dû y penser.*

6 - Est-ce vrai que la plupart des nouvelles inventions sont des améliorations d'inventions existantes?

Oui, 90 % des nouvelles inventions sont des améliorations d'inventions existantes. Tu peux donc consulter les bases de données sur les brevets pour trouver de nouvelles idées.

7 - J'ai entendu dire que si je divulguais mon invention, je ne pourrais pas obtenir un brevet. Est-ce vrai?

Oui, la majorité des pays utilisent le système de la nouveauté absolue. Cependant, au Canada et aux États-Unis, tu as un an après avoir divulgué ton invention pour présenter une demande de brevets.

Pour obtenir plus de renseignements, consulte le site Web de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au www.opic.gc.ca.